

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 21 décembre 2020

Convocation du : 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérard GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Gérard GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Alain CAUSSE, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD, Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD, Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE excusé a donné pouvoir à Alain BOYOD, Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérard GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérard GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Débat sur l'instauration d'un pacte de gouvernance

Le président expose que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, institue un nouveau rendez-vous obligatoire après la réinstallation des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres.

Dès les premières réunions de l'assemblée délibérante, le président de la communauté de communes doit inscrire à l'ordre du jour une débat et une délibération afin de décider l'élaboration ou non d'un pacte de gouvernance avec les communes.

La mise en place d'un pacte de gouvernance est facultative mais le débat sur son opportunité est obligatoire.

Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre la communauté, les maires et leurs équipes.

Si le conseil communautaire décide de mettre en place un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux. Dans ce délai, les conseils municipaux disposent de deux mois pour se prononcer après transmission de celui-ci.

Pour la CCBD, l'échéance de la transmission du pacte aux communes est donc fixée au début du mois de février.

Après en avoir débattu,

Considérant que l'ensemble des maires siègent au conseil communautaire, que le règlement intérieur de la CCBD prévoit les modalités d'association et d'information des élus communaux dans les différentes instances communautaires, que les modalités de l'organisation des conférences des maires figurent également dans le règlement intérieur,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé dans les 9 mois qui suivent l'installation du conseil communautaire,

Considérant qu'en fonction des besoins et de l'évolution des compétences de la CCBD et en accord avec les communes membres, un pacte de gouvernance pourra être élaboré au cours du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 23 + 8 pouvoirs	Pour 25	Abstention : 6	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201221-De117_2020-DE

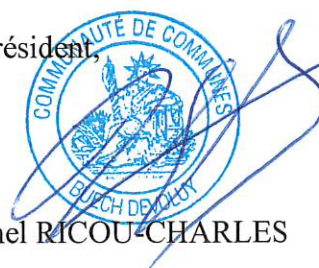
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Affichage : 30/12/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES